

François

17 octobre 2015

Discours du 50e anniversaire de l'institution du synode des évêques

Béatitudes, Eminences, Excellences, Frères et Sœurs,

Alors que se déroule l'Assemblée Générale Ordinaire, commémorer le cinquantième anniversaire de l'institution du Synode des Evêques est pour nous tous un motif de joie, de louange et d'action de grâce au Seigneur. Depuis le Concile Vatican II jusqu'à l'actuelle Assemblée, nous avons expérimenté de manière toujours plus intense la nécessité et la beauté de "cheminer ensemble".

Dans cette heureuse circonstance, je voudrais adresser une salutation cordiale à Son Eminence le Cardinal Lorenzo Baldisseri, Secrétaire Général, comme au Sous-Secrétaire, Son Excellence Monseigneur Fabio Fabene, aux Officiels, aux Consultants et aux autres collaborateurs du Secrétariat général du Synode des Evêques, à ceux qui, dans l'ombre, travaillent chaque jour jusque tard le soir. Avec eux, je salue et je remercie de leur présence les Pères synodaux et les autres participants de l'Assemblée en cours, ainsi que tous ceux qui sont présents dans cette salle.

En ce moment, nous voulons nous souvenir aussi de ceux qui, durant ces cinquante ans, ont travaillé au service du Synode, à commencer par les Secrétaires généraux qui se sont succédé : les Cardinaux Władysław Rubin, Jozef Tomko, Jan Pieter Schotte et l'Archevêque Nikola Eterović. Je profite de cette occasion pour exprimer de tout cœur ma gratitude à tous ceux qui, vivants ou déjà décédés, ont contribué par leur engagement généreux et compétent au développement de l'activité synodale.

Depuis le début de mon ministère en tant qu'Evêque de Rome, j'ai voulu valoriser le Synode qui constitue l'un des héritages les plus précieux de la dernière assise conciliaire^[1]. Pour le bienheureux Paul VI, le Synode des Evêques devait proposer de nouveau l'image du Concile œcuménique et en refléter l'esprit ainsi que la méthode^[2]. Le même Pape exposait que l'organisme synodal « pourra être perfectionné par la suite »^[3]. Vingt ans plus tard, saint Jean-Paul II lui faisait écho, en affirmant que « peut-être cet instrument pourra encore être amélioré. Peut-être la responsabilité pastorale collégiale peut-elle s'exprimer dans le Synode encore plus pleinement »^[4]. Enfin, en 2006, Benoît XVI approuvait quelques variations à l'*Ordo Synodi Episcoporum*, également à la lumière des dispositions du *Code de droit Canonique* et du *Code des Canons des Eglises Orientales*, promulgués entre-temps^[5].

Nous devons avancer sur ce chemin. Le monde dans lequel nous vivons, et que nous sommes appelés à aimer et à servir même dans ses contradictions, exige de l'Eglise le renforcement des synergies dans tous les domaines de sa mission. Le chemin de la *synodalité* est justement celui que Dieu attend de l'Eglise du troisième millénaire.

Ce que le Seigneur nous demande, en un certain sens, est déjà pleinement contenu dans le mot "Synode". Marcher ensemble - Laïcs, Pasteurs, Evêque de Rome - est un concept facile à exprimer en paroles, mais pas si facile à mettre en pratique.

Après avoir réaffirmé que le peuple de Dieu est constitué de tous les baptisés appelés à « être une demeure spirituelle et un sacerdoce saint »^[6], le Concile Vatican II proclame que « la collectivité des fidèles, ayant l'onction qui vient du Saint (cf. 1 Jn 2, 20.27), ne peut se tromper dans la foi ; ce don particulier qu'elle possède, elle le manifeste moyennant le sens surnaturel de foi qui est celui du peuple tout entier, lorsque, « des évêques jusqu'aux derniers des fidèles laïcs », elle apporte aux vérités concernant la foi et les mœurs un consentement universel »^[7]. Ce fameux *infaillible* "*in credendo*".

Dans l'Exhortation apostolique *Evangelii gaudium*, j'ai souligné que « le Peuple de Dieu est saint à cause de cette onction que le rend infaillible « *in credendo* » »^[8], ajoutant que « chaque baptisé, quelle que soit sa fonction dans l'Église et le niveau d'instruction de sa foi, est un sujet actif de l'évangélisation, et il serait inadéquat de penser à un schéma d'évangélisation utilisé pour des acteurs qualifiés, où le reste du peuple fidèle serait seulement destiné à bénéficier de leurs actions »^[9]. Le *sensus fidei* empêche une séparation rigide entre *Ecclesia docens* et *Ecclesia discens*, puisque le Troupeau possède aussi son propre "flair" pour discerner les nouvelles routes que le Seigneur ouvre à l'Église^[10].

C'est cette conviction qui m'a guidé lorsque j'ai souhaité que le peuple de Dieu soit consulté dans la préparation du double rendez-vous synodal concernant la famille, comme cela se fait et s'est fait d'habitude par tous les "*Lineamenta*". Il est certain qu'une consultation de ce genre ne pourrait, en aucune façon, suffire pour écouter le *sensus fidei*. Mais comment aurait-il été possible de parler de la famille sans interpellier les familles, en écoutant leurs joies et leurs espérances, leurs douleurs et leurs angoisses^[11]? Par les réponses aux deux questionnaires envoyés aux Églises particulières, nous avons eu la possibilité d'écouter au moins quelques-unes d'entre elles concernant les questions qui les touchent de près et sur lesquelles elles ont tant à dire.

Une Église synodale est une Église de l'écoute, avec la conscience qu'écouter « est plus qu'entendre »^[12]. C'est une écoute réciproque dans laquelle chacun a quelque chose à apprendre. Le peuple fidèle, le Collège épiscopal, l'Évêque de Rome, chacun à l'écoute des autres ; et tous à l'écoute de l'Esprit Saint, l'« Esprit de Vérité » (*Jn* 14, 17), pour savoir ce qu'il dit aux Églises (*Ap* 2, 7).

Le Synode des Évêques est le point de convergence de ce dynamisme d'écoute mené à tous les niveaux de la vie de l'Église. Le chemin synodal commence en écoutant le Peuple qui « participe aussi de la fonction prophétique du Christ »^[13] selon un principe cher à l'Église du premier millénaire : « *Quod omnes tangit ab omnibus tractari debet* ». Le chemin du Synode continue en écoutant les pasteurs. A travers les pères synodaux, les Évêques agissent comme d'authentiques gardiens, interprètes et témoins de la foi de toute l'Église, qui doivent savoir discerner avec attention parmi les mouvements souvent changeants de l'opinion publique. À la veille du Synode de l'an dernier je disais : « Nous demandons tout d'abord à l'Esprit Saint pour les pères synodaux, le don *de l'écoute* : écoute de Dieu jusqu'à entendre avec Lui le cri du peuple ; écoute du peuple jusqu'à y respirer la volonté à laquelle Dieu nous appelle »^[14]. Enfin, le chemin synodal culmine dans l'écoute de l'Évêque de Rome, appelé à se prononcer comme « pasteur et docteur de tous les chrétiens »^[15], non à partir de ses convictions personnelles, mais comme témoin suprême de la *fides totius Ecclesiae*, « garant de l'obéissance et de la conformité de l'Église à la volonté de Dieu, à l'Évangile du Christ et à la Tradition de l'Église »^[16].

Le fait que le Synode agisse toujours *cum Petro et sub Petro* - et donc pas seulement *cum Petro*, mais aussi *sub Petro* - n'est pas une limitation de la liberté, mais une garantie de l'unité. En effet, le Pape est, par la volonté du Seigneur, « le principe perpétuel et visible et le fondement de l'unité qui lie entre eux soit les Évêques, soit la multitude des fidèles »^[17]. A cela s'ajoute le concept de « *com-*

munion hiérarchique », utilisé par le Concile Vatican II : Les Évêques sont unis à l'Évêque de Rome par le lien de la communion épiscopale (*cum Petro*) et sont en même temps soumis hiérarchiquement à lui en tant que Chef du Collège ^[18].

La *synodalité*, comme dimension constitutive de l'Église, nous offre le cadre d'interprétation le plus adapté pour comprendre le ministère hiérarchique lui-même. Si nous comprenons que, comme dit Saint Jean Chrysostome, « Église et Synode sont synonymes » ^[19] – parce que l'Église n'est autre que le « marcher ensemble » du troupeau de Dieu sur les sentiers de l'histoire à la rencontre du Christ Seigneur – nous comprenons aussi qu'en son sein personne ne peut être « élevé » au-dessus des autres. Au contraire, il est nécessaire dans l'Église que chacun s'« abaisse » pour se mettre au service des frères tout au long du chemin.

Jésus a constitué l'Église en mettant à son sommet le Collège apostolique, dans lequel l'Apôtre Pierre est le « rocher » (cf. *Mt* 16, 18), celui qui doit « confirmer » les frères dans la foi (cf. *Lc* 22, 32). Mais dans cette Église, comme dans une pyramide renversée, le sommet se trouve sous la base. C'est pourquoi, ceux qui exercent l'autorité s'appellent « ministres » : parce que, selon la signification originelle du mot, ils sont les plus petits entre tous. C'est en servant le Peuple de Dieu que chaque Évêque devient, pour la portion du Troupeau qui lui est confiée, *vicarius christi* ^[20], Vicaire de ce Jésus qui, à la dernière Cène, s'est baissé pour laver les pieds des Apôtres (cf. *Jn* 13, 1-15). Et, dans un tel horizon, le Successeur de Pierre n'est rien d'autre que le *servus servorum Dei* ^[21].

Ne l'oublions jamais ! Pour les disciples de Jésus, hier, aujourd'hui et toujours, l'unique autorité est l'autorité du service, l'unique pouvoir est le pouvoir de la croix, selon les paroles du Maître : « Vous le savez : les chefs des nations les commandent en maîtres, et les grands font sentir leur pouvoir. Parmi vous il ne devra pas en être ainsi : celui qui veut devenir grand parmi vous sera votre serviteur ; et celui qui veut parmi vous être le premier sera votre esclave » (*Mt* 20, 25-27). *Parmi vous il ne devra pas en être ainsi* : dans cette expression nous rejoignons le cœur même du mystère de l'Église – « Parmi vous il ne devra pas en être ainsi » – et nous recevons la lumière nécessaire pour comprendre le service hiérarchique.

Dans une Église synodale, le Synode des évêques est seulement la manifestation la plus évidente d'un dynamisme de communion qui inspire toutes les décisions ecclésiales.

Le premier niveau d'exercice de la *synodalité* se réalise dans les Églises particulières. Après avoir rappelé la noble institution du Synode diocésain, dans laquelle prêtres et laïcs sont appelés à collaborer avec l'Évêque pour le bien de toute la communauté ecclésiale ^[22], le *Code de droit canonique* consacre une grande place à ce qu'on appelle d'habitude les « organismes de communion » de l'Église particulière : le Conseil presbytéral, le Collège des Consultants, le Chapitre des Chanoines et le Conseil pastoral ^[23]. Une Église synodale peut commencer à prendre forme seulement dans la mesure où ces organismes restent reliés avec « la base » et partent des gens, des problèmes de chaque jour : de tels instruments qui, parfois, font preuve de lassitude, doivent être valorisés comme une occasion d'écoute et de partage.

Le second niveau est celui des Provinces et des Régions ecclésiastiques, des Conciles particuliers et d'une façon spéciale des Conférences épiscopales ^[24]. Nous devons réfléchir pour accomplir encore davantage, à travers ces organismes, les instances intermédiaires de la *collégialité*, peut-être en intégrant et en mettant à jour certains aspects de l'ancienne organisation ecclésiastique. Le souhait du Concile que de tels organismes puissent contribuer à accroître l'esprit de la *collégialité* épiscopale ne s'est pas encore pleinement réalisé. Nous sommes à mi-chemin, à une partie du chemin. Dans une Église synodale, comme j'ai déjà affirmé, « il n'est pas opportun que le Pape remplace les Évêques locaux dans le discernement de toutes les problématiques qui se présentent sur leurs territoires. En ce sens, je sens la nécessité de progresser dans une « décentralisation » salutaire » ^[25].

Le dernier niveau est celui de l'Église universelle. Ici le Synode des Évêques, représentant l'épiscopat catholique, devient une expression de la *collégialité épiscopale* à l'intérieur d'une Église tout entière synodale^[26]. Deux expressions différentes : « collégialité épiscopale » et « Église tout entière synodale ». Elles manifestent la *collégialité affective*, laquelle peut même devenir dans certaines circonstances « effective », qui unit les Évêques entre eux et avec le Pape dans la sollicitude pour le Peuple de Dieu^[27].

L'engagement pour édifier une Église synodale - mission à laquelle nous sommes tous appelés, chacun dans le rôle que lui confie le Seigneur - est plein d'implications œcuméniques. Pour cette raison, m'adressant à une délégation du Patriarcat de Constantinople, j'ai rappelé récemment la conviction que « l'examen attentif de la manière dont s'articulent, dans la vie de l'Église, le principe de la *synodalité* et le service de celui qui préside, offrira une contribution significative au progrès des relations entre nos Églises »^[28].

Je suis persuadé que, dans une Église synodale, même l'exercice du primat pétrinien pourra recevoir une plus grande lumière. Le Pape ne se trouve pas, tout seul, au-dessus de l'Église, mais en elle comme baptisé parmi les baptisés et dans le Collège épiscopal comme évêque parmi les évêques, appelé en même temps - comme Successeur de l'apôtre Pierre - à guider l'Église de Rome qui préside dans l'amour toutes les Églises^[29].

Tandis que je rappelle la nécessité et l'urgence de penser à « une conversion de la papauté »^[30], je répète volontiers les paroles de mon prédécesseur le Pape Jean-Paul II : « L'évêque de Rome sait bien [...] que le désir ardent du Christ est la communion pleine et visible de toutes les Communautés dans lesquelles habite son Esprit en vertu de la fidélité à Dieu. Je suis convaincu d'avoir à cet égard une responsabilité particulière, surtout lorsque je vois l'aspiration œcuménique de la majeure partie des Communautés chrétiennes et que j'écoute la requête adressée de trouver une forme d'exercice de la primauté ouverte à une situation nouvelle, mais sans renoncement aucun à l'essentiel de sa mission »^[31].

Notre regard s'élargit aussi à l'humanité. Une Église synodale est comme un étendard levé parmi les nations (cf. *Is* 11, 12) d'une façon qui - même en invoquant la participation, la solidarité et la transparence dans l'administration des affaires publiques - remet souvent le destin de populations entières entre les mains avides de groupes restreints de pouvoir. Comme l'Église qui « marche au milieu » des hommes, participe aux tourments de l'histoire, cultivons le rêve que la redécouverte de la dignité inviolable des peuples et de la fonction du service de l'autorité puissent aider aussi la société civile à se construire dans la justice et dans la fraternité, générant un monde plus beau et plus digne de l'homme pour les générations qui viendront après nous^[32].

Merci.

Franciscus

Notes de bas de page

1. Cf. François, Lettre au Secrétaire général du Synode des Evêques, Son Eminence le Cardinal Lorenzo Baldisseri, à l'occasion de l'élévation à la dignité épiscopale du Sous-Secrétaire, Monseigneur Fabio Fabene, 1^{er} avril 2014. [↔]
2. Cf. Bienheureux Paul VI, Discours pour le début des travaux de la 1^{ère} Assemblée générale ordinaire du Synode des Evêques, 30 novembre 1967. [↔]
3. Bienheureux Paul VI, Motu proprio Apostolica sollicitudo, 15 septembre 1965, Proemio. [↔]
4. Saint Jean-Paul II, Discours à l'occasion de la conclusion du VIème Assemblée générale Ordinaire du Synode des Evêques, 29 octobre 1983, n. 5. [↔]

5. Cf. AAS 98 (2006), 755-779. [[↔](#)]
6. Concile Œcuménique Vatican II, Const. dogm. Lumen gentium (21 novembre 1964), n. 10 [[↔](#)]
7. Ibid, n. 12. [[↔](#)]
8. François, Exhort. Ap. Evangelii gaudium, 24 novembre, n. 119. [[↔](#)]
9. Ibid, n. 120. [[↔](#)]
10. Cf. François, Discours à l'occasion de la Rencontre avec les Evêques responsables du Conseil Episcopal Latino-américain (C.E.L.A.M), dans le cadre la Rencontre de la Réunion générale de Coordination, Rio de Janeiro, 28 juillet 2013, nn. 5, 4 ; Id., Discours à l'occasion de la Rencontre avec le clergé, les personnes de vie consacrée, et des membres de conseils pastoraux, Assise, 4 octobre 2013. [[↔](#)]
11. Cf. Conc. Œcum. Vat. II, Const. past. Gaudium et spes, 7 décembre 1965, n. 1. [[↔](#)]
12. Cf. François , Exhort. apost. Evangelii gaudium, n. 171. [[↔](#)]
13. Cf. Conc. Œcum. Vat. II, Const. dogm. Lumen gentium, n. 12. [[↔](#)]
14. François, Discours à l'occasion de la veillée de prière en préparation au Synode sur la famille, 4 octobre 2014. [[↔](#)]
15. Conc. Œcum. Vat. I, Const. dogm. Pastor aeternus, 18 juillet 1870, chap. IV : Denz. 3074. Cf. Codex Iuris Canonici, c. 749 § 1. [[↔](#)]
16. François, Discours pour la conclusion de la 3^{ème} Assemblée Générale Extraordinaire du Synode des Evêques, 18 octobre 2014. [[↔](#)]
17. Conc. Œcum. Vat. II, Const. dogm. Lumen gentium, n. 23. Cf. Conc. Œcum. Vat. I, Const. dogm. Pastor aeternus, Prologo : Denz. 3051. [[↔](#)]
18. Cf. Conc. Œcum. Vat. II, Const. dogm. Lumen gentium, n. 22. Decr. Christus Dominus, 28 octobre 1965, n. 4. [[↔](#)]
19. Saint Jean Chrysostome, Explicatio in ps 149 : PG 55, 493. [[↔](#)]
20. Cf. Conc. Œcum. Vat. II, Const. dogm. Lumen gentium, n. 27. [[↔](#)]
21. François, Discours pour la conclusion de la 3^{ème} Assemblée Générale Extraordinaire du Synode des Evêques, 18 octobre 2014. [[↔](#)]
22. Cf. Codex Iuris Canonici, cann. 460-468. [[↔](#)]
23. Cf. ibid. can. 495-514. [[↔](#)]
24. Cf. ibid. can. 431-459. [[↔](#)]
25. François, Exhort. apost. Evangelii gaudium, n. 16 ; cf. ibid. n. 32. [[↔](#)]
26. Cf. Conc. œcum. Vat. II, Décret Christus Dominus, n. 5 ; Codex Iuris Canonici, cann. 460-468. [[↔](#)]
27. Cf. Saint Jean-Paul II, Exhort. apost. postsynod. Pastores gregis, 16 octobre 2003, n. 8. [[↔](#)]
28. François, Discours à la délégation œcuménique du Patriarcat de Constantinople, 27 juin 2015. [[↔](#)]
29. Cf. Saint Ignace d'Antioche, Epistula ad romanos, Proemio : PG 5, 686. [[↔](#)]
30. François, Exhort. apost. Evangelii gaudium, n. 32. [[↔](#)]
31. Saint Jean-Paul II, Lett. enc. Ut unum sint, 25 mai 1995, n. 95. [[↔](#)]
32. Cf. François, Exhort. apost. Evangelii gaudium, n. 186-192 ; Lett. enc. Laudato si" 24 mai 2015, nn. 156.162. [[↔](#)]